



ENVIRONNEMENT

## Plan d'Action Collectif « Frelon asiatique »

Au cours de la saison estivale, les nids de frelons asiatiques se développent très rapidement et atteignent des tailles assez importantes (de celle d'un ballon de foot à plus de 90 cm en septembre). L'activité des colonies est à son maximum, la prédation sur les abeilles et les risques d'accidents (dérangement de nid et piqûres) également.

Publié le 12 mai 2022

**En cas de suspicion ou de découverte d'un nid, merci d'en tenir informée la mairie au 02 99 90 01 06.**

Le référent du Plan d'Action Collectif viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité...) à son enlèvement. Ces données seront transmises à POLLENIZ qui a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la destruction en faisant appel à des entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité.

Le coût de l'intervention est en partie pris en charge par Cap Atlantique. Le montant forfaitaire pour le propriétaire est de 55 euros TTC.

### MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie  
56130 Férel

info@ferel.fr  
02 99 90 01 06

#### Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00